



Alors que notre pays fait face à des épisodes climatiques d'une intensité inédite, le gouvernement poursuit son offensive contre notre système de Sécurité sociale en s'attaquant une fois de plus au bien qui nous est le plus précieux : notre santé ! Le 24 juillet, cinq projets de décrets ont été transmis au Conseil de la Caisse nationale de l'Assurance maladie, sans véritable débat public. Leur point commun est de faire payer davantage les assurés et de réduire la part prise en charge par la Sécurité sociale.

PARMI LES MESURES ANNONCÉES :

- **Doublement des franchises médicales : 2 € par boîte de médicaments, 4 € par consultation et un plafond annuel doublé, porté à 200 € par assuré.**
- **Baisse du remboursement de certains médicaments, qui pourraient passer de 15 % à 5 %.**
- **Nouvelle diminution de la prise en charge des soins dentaires, qui passe à 50 %, après une première baisse en 2023 (60 %).**
- **Réduction du remboursement des transports sanitaires, avec une prise en charge pouvant descendre à 40 %.**
- **Baisse du remboursement des dispositifs médicaux individuels (pansements, attelles, etc.).**

UNE CHOSE EST CERTAINE : MOINS LA SÉCURITÉ SOCIALE REMBOURSE, PLUS LE RESTE À CHARGE AUGMENTE.

Et lorsque la Sécurité sociale recule, ce sont les complémentaires santé qui avancent. Selon la Mutualité française, ces mesures pourraient représenter un transfert de 1,5 à 1,7 milliard d'euros par an vers les organismes complémentaires.

POUR LES ASSURÉS, LA FACTURE EST DÉJÀ LOURDE :

- **Les cotisations des complémentaires santé ont augmenté de 25 % en trois ans.**
- **Six personnes sur dix déclarent avoir déjà renoncé à des soins pour des raisons financières.**
- **Près de 4 % de la population n'a pas de complémentaire santé.**
- **Pour de nombreux retraités, la complémentaire représente plus de 20 % de leurs revenus.**

Au final, ce sont les assurés qui devraient donc payer toujours plus pour bénéficier d'une protection sociale de moins en moins efficace. Ces mesures constituent un nouveau recul du droit à la santé et accroissent les inégalités d'accès aux soins. Ces choix politiques remettent en cause l'un des principes fondateurs de la Sécurité sociale :

« CHACUN COTISE SELON LES MOYENS ET REÇOIT SELON SES BESOINS »

La FNIC-CGT refuse

- **Le recul continu des remboursements de la Sécurité sociale;**
- **La culpabilisation des malades;**
- **La privatisation progressive de notre système de santé;**
- **Le transfert des dépenses de santé vers les complémentaires et les assurés;**
- **Les exonérations de cotisations sociales qui affaiblissent durablement la Sécurité sociale.**

La santé n'est pas une marchandise. La Sécurité sociale n'est pas un coût !

**Elle est une conquête sociale,
NOTRE BIEN COMMUN.**

La FNIC-CGT appelle l'ensemble des salariés à la grève pour défendre et renforcer notre Sécurité sociale : LE 15 SEPTEMBRE